



Championnat Suisse des Rallyes

CRITERIUM JURASSIEN

REGLEMENT PARTICULIER

Tous les textes et articles non-repris se réfèrent au règlement standard CSN en vigueur auquel il faut se référer. Une copie du règlement standard CSN sera envoyée aux concurrents étrangers au plus tard avec la confirmation d'inscription.

1.PROGRAMME GENERAL PROVISOIRE

09.03.2009 Ouverture des engagements
06.04.2009 Clôture des engagements (timbre postal , courrier A) à 24h00.

Samedi 18.04.2009

08h à 12h Distribution du carnet d'itinéraire (road book).
Lieu : Magasin Chicco d'Oro, Rue Père Carré, 2802 Develier
Reconnaitances du parcours les 18, 19 et 23 avril selon règlement.
4 passages maximum réglementés dans les ES.

Publication de la liste des engagés sur le site www.criterium-jurassien.ch

Vendredi 24.04.2009

08h à 15h Vérifications administratives et techniques.
Lieu : Delémont, Halle des expositions.

16h00 Affichage de la liste des partants et de l'ordre de départ.
Lieu : Delémont, halle des expositions, panneau d'affichage.

16h40 Voitures au parc fermé.
Lieu : Delémont, cour du château.

17h40 Départ de la 1^{ère} voiture pour l'étape 1.
Lieu : Delémont, cour du château.

21h04 Arrivée de la première voiture de l'étape 1
Lieu ; Delémont, halle des expositions, podium d'arrivée

23h30 Publication du classement partiel officieux de l'étape 1
Affichage de la liste des partants de l'étape 2.
Lieu : Delémont, halle des expositions, panneau d'affichage

Samedi 25.04.2009

07h00 Départ de la 1^{ère} voiture pour l'étape 2, section 1
Lieu : Delémont, halle des expositions.

12h09 Arrivée de l'étape 2, section 1
Regroupement de 70min.
Lieu : Delémont, halle des expositions.

13h19 Départ de la 1^{ère} voiture pour l'étape 2, section 2
Lieu: Delémont, halle des expositions.



Championnat Suisse des Rallyes

CRITERIUM JURASSIEN

1. PROGRAMME GENERAL PROVISOIRE (suite)

- 19h22** Arrivée finale du rallye
Lieu : Delémont, halle des expositions, podium d'arrivée.
- Vérifications finales des voitures.
Lieu : Sera communiqué dans les dernières instructions.
- 21h00** Publication des résultats.
Lieu : Delémont, halle des expositions, panneau d'affichage.
- 22h30** Manifestation officielle et distribution des prix.
Lieu : Delémont, halle des expositions.

2. ORGANISATION

Art. 1 Généralités.

Le Comité d'organisation du Critérium Jurassien organise le **32^{ème} Critérium Jurassien** qui se déroulera les 24 et 25 avril 2009.

L'épreuve est inscrite au calendrier national de l'ASS en tant qu'épreuve à participation étrangère autorisée et compte pour les championnats et coupes suivants :

Le Championnat Suisse des Rallyes
La Coupe Suisse des Rallyes
La Coupe Suisse des Rallyes Historiques VHC 2009
Le Trophée IS Rallye
Le Clio R 3 Pirelli Trophy
Le Championnat de l'ACS du Nord Ouest
Et pour divers championnats internes ainsi que l'insigne sportif ASS.

Art. 2 Comité d'organisation, officiels.

Président du C.O.	Gérald Frésard	tél. 079/218.73.04
Directeur de course	Patrick Borruat, licence ASS 210	tél. 079/251.06.57
Vice - Directeur de course	Markus Manz, licence ASS 1035	
Directeur de course adjoints	Pierrot Freudiger, licence ASS 206	
	Jean-François Lovis, licence ASS 1000	
	Sébastien Lovis, licence ASS 203	
	Claude-Alain Amacher, licence ASS 1003	
	Roberto Lovisa, licence ASS 236	
	Daniel Petignat, licence ASS 237	
	Roland Piquerez, licence ASS 29	
	Gérard Finquel, licence FFSA 1013	
	Alain Voillat, licence FFSA 1012	
Commissaires sportifs	Philippe Moulin ©, Giorgio Bobone, Yvan Gaillard	
Commissaires techniques	Philippe Ecabert ©, Olivier Papaux	
Commissaire CVT	sera communiqué ultérieurement	
Relations concurrents	Francis Buchwalder, Philippe Girardin	
Responsable presse	Muriel Frésard	
Secrétaire de l'épreuve	Vincent Chételat	
Secrétaire du jury	Ludivine Lapaire	
Responsable chronométrage	Patrick Dellay, swisschron	
Responsable calculation	ASA Franche-Comté	
Responsable sécurité	Patrick Borruat	
Responsable des secours	Patrick Borruat	
Désincarcération	CRISD, Delémont	
Ambulance	Bertin Sàrl ambulances ,Valentigney, France	
Médecin	Sera défini dans les dernières instructions	
Responsable parc fermé	Jura Team Parcs	

Critérium Jurassien
Case postale 265
CH - 2800 Delémont 1

Tél : +41 32 423 08 22 Fax : + 41 32 423 08 24

www.criterium-jurassien.ch



Championnat Suisse des Rallyes

CRITERIUM JURASSIEN

2. ORGANISATION (suite)

Art. 3 **Tableau d'affichage officiel.**

Toutes les communications et décisions de la direction de course et/ou des commissaires sportifs ainsi que les résultats seront affichés à l'endroit suivant :

Delémont, halle des expositions, panneau d'affichage.

Art. 4 **Secrétariat et permanence.**

Jusqu'au 23.04.2009 à 20h00:

Critérium Jurassien, CP 265, 2800 Delémont
Tél. : + 41 32 423 08 22 fax : + 41 32 423 08 24

Du 24.04 à 8h00 au 25.04.2009 à 23h30 :

Delémont, halle des expositions.
Les numéros de téléphone et de fax seront communiqués dans les dernières instructions.

Le numéro de secours de la Direction de Course sera le suivant : + 41 (0)848 543210

3. DISPOSITIONS GENERALES

Art. 5 **Généralités.**

5.1 L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les rallyes et au Règlement Particulier de l'organisateur, auxquels tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

5.4 Super Rally :

- Tout équipage qui ne parvient pas à terminer une étape d'un rallye pourra reprendre le rallye au départ de l'étape suivante. Cette disposition s'applique à un équipage mis hors course en raison d'un dépassement du délai de pointage ou qui ne parvient pas à pointer à un contrôle ; cependant elle ne s'applique pas pour un équipage exclu en raison d'infraction aux exigences d'éligibilité, aux règles de la circulation ou suite à une décision des Commissaires Sportifs.
- Si un équipage n'ayant pas terminé une étape souhaite prendre le départ de l'étape suivante, il doit en informer par écrit les organisateurs dès que possible avant la réunion des Commissaires Sportifs qui suit immédiatement l'arrivée de l'étape en cours.
- L'équipage souhaitant prendre un nouveau départ devra présenter sa voiture au parc fermé précédant le départ de la nouvelle étape au plus tard à l'heure idéale de départ du premier concurrent pour cette étape. Le véhicule devra être inspecté par les Commissaires Techniques avant de reprendre le départ.
- Pour la liste de départ de la nouvelle étape, les Commissaires Sportifs peuvent repositionner les pilotes qui souhaitent prendre le départ selon le concept du SuperRally et, sur proposition des organisateurs ou à leur propre discrétion, tout autre pilote.
- Tout équipage ayant pris un nouveau départ selon le concept du SuperRally sera considéré comme ayant abandonné pour les classements finaux du rallye.

Art. 6 **Autorisation d'organisation.**

Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS ainsi que l'épreuve autorisée et enregistrée sous le N°09-008/ NI+

Art. 7 **Description.**

Le Critérium Jurassien consiste en un parcours de 564 km dont 12 ES totalisant 190 km, divisé en 2 étapes et 3 sections. Deux des épreuves spéciales sont des tronçons en boucle. Il s'agit d'un rallye de Type 1 selon les dispositions de la CSN pour le Championnat Suisse.



Championnat Suisse des Rallyes

CRITERIUM JURASSIEN

3. DISPOSITIONS GENERALES (suite)

Art. 8 Véhicules admis.

8.1 Sont admises les voitures homologuées à la date des vérifications techniques qui répondent aux prescriptions de l'annexe J pour les véhicules suivants :

Groupe N	Voitures de Production.
Groupe A	Voitures de Tourisme
Groupe S 20	Voitures de tourisme Super 2000 Rallye
Groupe R 1	Voitures de tourisme Rallye 1
Groupe R 2	Voitures de tourisme Rallye 2
Groupe R 3	Voitures de tourisme Rallye 3, inclus R3T et R3D

Ainsi que celles des Groupes N et A caduques d'homologation depuis moins de 4ans selon l'article 21 a) CSI.

Les Kit Cars 1400-1600 cm3 doivent respecter le poids minimum des Super 1600 selon l'article 255.6.2 Annexe J FIA

Sont également admises les voitures des Groupes nationaux ISN et ISA conformément aux dispositions de l'article 4, chapitre VIII-A ASA ainsi que les véhicules historiques conformément aux dispositions de la CSN.

Sont également admis les véhicules historiques selon l'Annexe K de la FIA et les dispositions de la CSN pour la Coupe Suisse des Rallyes historiques VHC.

Art.10 Concurrents et conducteurs admis

10.3 L'équipage de chaque voiture sera composé de deux personnes. Les deux membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote. Tous les membres de l'équipage devront obligatoirement être titulaires d'un permis de conduire pour automobiles et d'une licence de conducteur/navigateur NAT ou INT valables pour l'année en cours et pour le véhicule concerné.

Art. 11 Demande d'engagement, inscriptions.

11.1 Toute personne qui désire participer au Critérium Jurassien doit faire parvenir son inscription, rédigée sur la formule officielle simultanément au paiement des droits d'engagement, au directeur de course, et ce, jusqu'au lundi 06 avril 2009 à 24h00 (timbre postal) à l'adresse suivante :

Critérium Jurassien, Patrick Borruat, Case Postale 265 ; CH-2800 DELEMONT
Fax +41(0)32 423 08 24 / e-mail : patrick.borruat@criterium-jurassien.ch

Les engagements télégraphiques ou envoyés par e-mail doivent être confirmés par écrit, jusqu'à la clôture des engagements, par communication des informations nécessaires selon bulletin d'inscription officiel.

Les engagements électroniques sur le site www.criterium-jurassien.ch doivent être envoyés avant la date de clôture des engagements. L'heure de départ inscrite sur l'inscription fera foi. Tout engagement incomplètement rempli sera refusé. Les engagements électroniques seront obligatoirement officialisés par signature originale du concurrent/conducteur lors des vérifications administratives pour l'épreuve concernée.

Art.12 Droits d'engagement.

12.1 Les droits d'engagement sont fixés par équipage avec la publicité facultative de l'organisateur à CHF 1'200.—(art. 20.2), sans la publicité facultative de l'organisateur à CHF 2'400.—(art. 20.2) et doivent être versés simultanément à l'envoi de l'inscription.

Banque Raiffeisen de la Sorne, 2802 Develier, compte Critérium Jurassien,
IBAN CH53 8000 4000 0027 6233 4 / CHF

12.2 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements dans le délai fixé à l'article 11.1

12.3 Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent et des membres de l'équipage à l'égard des tiers dans le cadre des Epreuves Spéciales. Ils comprennent en plus :

- Une plaque rallye,
- Une plaque d'assistance,
- Un jeu d'autocollants pour les reconnaissances,
- Un jeu de numéros de départ autocollants,
- La mise à disposition d'une balise GPS de localisation durant le rallye.



Championnat Suisse des Rallyes

CRITERIUM JURASSIEN

3. DISPOSITIONS GENERALES (suite)

Art. 14 **Réserves, texte officiel.**

14.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation de règlement, **seul le texte rédigé en français fera foi.**

4. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Art. 15 **Reconnaisances.**

15.1 Durant toutes les reconnaissances, les concurrents se conformeront rigoureusement aux prescriptions de la Loi sur la Circulation Routière (LCR) et aux règles de circulations.

15.2 Le règlement des reconnaissances fera partie intégrante du présent règlement. Les reconnaissances seront autorisées uniquement les 18,19 et 23 avril 2009.

15.3 Toute infraction au règlement des reconnaissances dûment constatée par un Officiel de l'épreuve ou par les organismes de police entraînera automatiquement l'interdiction de départ sans restitution des droits d'engagements. En outre, toute infraction sera transmise au Jury qui pourra décider de toute pénalité supplémentaire.

Art. 17 **Plaques et numéros**

17.1 Le Comité d'Organisation fournira à chaque équipage une plaque réglementaires du rallye portant son numéro de compétition ainsi qu'un autocollant. La plaque devra être apposée à l'avant et l'autocollant sur la vitre arrière et ce, pendant toute la durée du rallye.

Art. 20 **Publicité.**

20.2 La publicité obligatoire imposée par l'organisateur sur les plaques rallye est :

Sera communiqué dans les dernières instructions

Sur les panneaux de portières à droite du numéro (max. 42x24 cm) :

Caffè Chicco D'Oro, Balerna

La publicité facultative proposée par l'organisateur (voir art. 12.1) consiste à apposer la publicité suivante en dessous des numéros de portières (max70x13 cm):

Ravasi Corse, Montres Louis Chevrolet

Art. 22 **Assistance.**

22.4. Véhicules admis dans le parc d'assistance.

Seuls les véhicules clairement identifiées par une plaque assistance remise par les organisateurs sont admis dans le parc d'assistance

Il est strictement interdit d'installer des débits de boissons ou autres dans le cadre du parc d'assistance. Toute infraction sera immédiatement dénoncées aux autorités.

Les équipes d'assistances devront obligatoirement travailler avec des bâches de protection sous les véhicules de compétition. En cas d'absence d'un tel équipement, le Comité d'Organisation se chargera de la fourniture et encaissera la somme de 80 francs.

Art. 23 **Accident, abandons, service médical.**

23.1 En cas de panne ou d'accident, les participants devront immédiatement avvertir le poste de contrôle le plus proche ou la permanence du rallye(voir article 4). De plus, ils ont l'obligation d'enlever immédiatement les numéros de départ et la plaque de rallye apposés sur leur véhicule.

En cas d'accident, le devoir de porter secours doit primer sur les ambitions sportives et personnelles.

Le Comité d'Organisation prend uniquement en charge les frais de dépannage pour évacuer une voiture qui entrave le déroulement du rallye. Les frais de chargement et d'évacuation des véhicules sont entièrement à la charge du propriétaire du véhicule concerné. Le Comité et les dépanneurs officiels déclinent toute responsabilité en cas de dégâts lors du déblaiement d'un véhicule.



Championnat Suisse des Rallyes

CRITERIUM JURASSIEN

5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Art. 25 Itinéraire.

25.1 Tous les documents pour le rallye seront distribués le samedi 18.04.2009 contre présentation du justificatif du paiement des droits d'inscription.

Art.27 Dispositions générales pour les contrôles.

27.8 Le signe distinctif du directeur d'épreuve spéciale est un chasuble rouge et celui du chef de poste est un chasuble jaune.

Art. 30 Contrôles de regroupements, neutralisations.

30.5 Les contrôles de regroupement auront lieu après les ES 5,7,9 et 11.
Il n'y aura pas de classement effectué après chaque parc de regroupement excepté à la fin de l'étape 1 le vendredi soir.
Pour tous les contrôles de regroupement, l'ordre de départ sera celui de l'ordre de pointage au CH d'entrée correspondant.

Art 36 Classements.

36.4 Il sera établi les classements finaux suivants :

- Un classement général absolu, tous groupes et classes confondus ;
- Un classement par groupes et classes de cylindrée ;
- Un classement pour le Clio R3 Pirelli Trophy ;
- Un classement pour la Coupe Suisse des Rallyes historiques VHC.

6. PRIX ET COUPES

Art. 39 Prix.

39.2 La liste des prix pour le 32^{ème} Critérium Jurassien est la suivante :

Classement général scratch :		Classement par groupes :		Coupe Suisse VHC	
1 ^{er}	CHF 1'200.—	1 ^{er}	CHF 300.—	1 ^{er}	CHF 600.—
2 ^{ème}	CHF 1'000.—	2 ^{ème}	CHF 200.—	2 ^{ème}	CHF 400.—
3 ^{ème}	CHF 800.—	3 ^{ème}	CHF 100.—	3 ^{ème}	CHF 200.—

Classement par classes :

1-3 part.	1 ^{er} CHF 100.—				
4-6 part.	1 ^{er} CHF 100.—	2 ^{ème} CHF 50.—			
7-9 part.	1 ^{er} CHF 150.—	2 ^{ème} CHF 100.—	3 ^{ème} 50.—		
10 et plus	1 ^{er} CHF 200.—	2 ^{ème} CHF 150.—	3 ^{ème} 100.—	4 ^{ème} CHF 50.—	

Coupes et prix environ : CHF 17'000.—

Art. 40 Remise des prix.

La remise des prix aura lieu le samedi 25 avril 2009 à 22h30 à la halle des expositions de Delémont. Les prix non-retirés ne seront pas envoyés aux équipages.

Delémont, mars 2009

Le Directeur de Course

Patrick Borruat

Le Président de la CSN

Andreas Michel

Critérium Jurassien
Case postale 265
CH - 2800 Delémont 1

Tél : +41 32 423 08 22 Fax : + 41 32 423 08 24

www.criterium-jurassien.ch



32 ème

CRITERIUM JURASSIEN

Delémont

24 et 25 avril 2009

REGLEMENT PARTICULIER